

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le mardi 6 septembre 2022, à 19h00, à la salle municipale et à laquelle étaient présents :

Siège #2 - Gino Tanguay
Siège #3 - Martine Rouillard
Siège #4 - Marie-Hélène Ménard
Siège #5 - Samuel Larochelle
Siège #6 - Étienne Ménard

Est/sont absents:
Siège #1 - Anne-Marie Beaudry

La séance est présidée par son honneur le maire, M. Daniel Thibault, et Mme Nancy Blanchard, directrice générale, assure le secrétariat.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la constatation du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19h02.

01-09-22

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 1 août 2022
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 17 août 2022
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Approbation des comptes à payer
- 5 - ADMINISTRATION
 - 5.1 - Rapport budgétaire
 - 5.2 - Rapport du maire & conseillers responsables de différents dossiers
 - 5.3 - Modification du montant des comptes à payer de juillet 2022
 - 5.4 - Demande d'acquisition d'une parcelle de l'emprise du rang St-Charles
 - 5.5 - Éclairage de rue au DEL - Rapport de conciliation des économies d'énergie garanties
 - 5.6 - Maison de la société du patrimoine
 - 5.7 - Demande d'escompte sur les achats faits à la quincaillerie Turgeon
 - 5.8 - Suivi Stationnement Mont Bonnet
 - 5.9 - Règlement sur les feux d'artifice familiaux
 - 5.10 - Ressources humaines - Offres de service
 - 5.11 - Nomination d'un agent de liaison en santé et sécurité
 - 5.12 - Modification du règlement d'emprunt 347-21 Construction d'un garage
 - 5.13 - Ressortissants ukrainiens - Frais de loyer
 - 5.14 - Projet de règlement 138-22 Visant à modifier le règlement no 78-05 relatif au schéma d'aménagement et de développement et adoption du document prévu à l'article 53.11.4
 - 5.15 - Suivi Développement résidentiel
 - 5.16 - Offre d'emploi pour le chargé de projets en développement intermunicipal et de sentiers de randonnée pédestre
 - 5.17 - Mandat pour la personne embauchée pour les sentiers et pour 5h/semaine pour la municipalité
 - 5.18 - Séance d'octobre
 - 5.19 - Jardin entre ciel et terre - Demande d'utiliser leur budget pour l'achat de caméra de surveillance
 - 5.20 - Journée de formation pour le réseau biblio
 - 5.21 - Appel de proposition 2022-2023 - Programme nouveaux Horizons
 - 5.22 - Invitation porte ouverte - Distillerie Sainte-Sabine
 - 5.23 - Service ambulancier Montmagny Sud
 - 5.24 - Producteurs et productrices acéricoles de la Beauce - Demande d'appui
- 6 - VOIRIE
 - 6.1 - Construction du garage municipal - Proposition d'honoraire surveillance des travaux

- 6.2 - Déneigement sporadique - Demande de prix
- 6.3 - Réfection du rang du Lac - Soumission pour les plans et devis
- 6.4 - Nivelage des rangs en octobre
- 7 - RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
 - 7.1 - Bilan de stratégie de l'eau potable
 - 7.2 - Plan d'intervention - Accord et acceptation
- 8 - SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE
- 9 - COMITÉ ET LOISIRS
- 10 - LÉGISLATION
 - 10.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 357-22 « Règlement décrétant des dépenses de 307 541\$ et un emprunt de 307 541\$ pour des travaux d'alimentation en eau potable pour le raccordement du puits SM16-2 »
- 11 - CORRESPONDANCE
 - 11.1 - Article sur le Jardin entre ciel et terre dans la revue québecvert
- 12 - VARIA
 - 12.1 - Suivi Développement industriel
- 13 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-09-22

3.1 - Séance ordinaire du 1 août 2022

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Étienne Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 août 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

03-09-22

3.2 - Séance extraordinaire du 17 août 2022

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Gino Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 août 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

04-09-22

4.1 - Approbation des comptes à payer

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE les comptes à payer d'un montant de 205 172,07\$ pour le mois d'août 2022 sont acceptés et payés, étant donné que les crédits nécessaires sont disponibles pour les acquitter.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Nancy Blanchard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

Nancy Blanchard
Directrice générale

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Rapport budgétaire

Le rapport budgétaire avec comparatif annuel pour le mois d'août est remis à chaque membre du conseil municipal.

5.2 - Rapport du maire & conseillers responsables de différents dossiers

Un tour de table des activités ou rencontres réalisées par le maire et les membres du conseil.

05-09-22

5.3 - Modification du montant des comptes à payer de juillet 2022

Il est proposé par Samuel Larochelle,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE MODIFIER le montant des comptes à payer pour le mois de juillet pour 121 338,36\$ au lieu de 121 464,16\$, car une facture avait été saisie en double.

ADOPTÉE

06-09-22

5.4 - Demande d'acquisition d'une parcelle de l'emprise du rang St-Charles

Il est proposé par Étienne Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE MODIFIER le règlement de zonage afin d'augmenter le coefficient d'occupation au sol pour la zone 21-A.

ADOPTÉE

07-09-22

5.5 - Éclairage de rue au DEL - Rapport de conciliation des économies d'énergie garanties

Il est proposé par Gino Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PROCÉDER au versement de 50% de la garantie de performance puisque le rapport de conciliation a fait état d'une valeur de conciliation positive. Le montant à verser est de 1205,71 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

08-09-22

5.6 - Maison de la société du patrimoine

Il est proposé par Martine Rouillard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE DEMANDER aux responsables de la maison du patrimoine, des détails sur les travaux à faire et une estimation du coûts des travaux.

La municipalité assumera la portion de la contribution du milieu selon le programme de subvention obtenu.

La municipalité orientera la maison du patrimoine vers les subventions possibles.

ADOPTÉE

5.7 - Demande d'escompte sur les achats faits à la quincaillerie Turgeon

Le sujet sera traité ultérieurement.

5.8 - Suivi Stationnement Mont Bonnet

Il y a trois possibilités qui sont étudiées. Des communications avec les propriétaires ont été faites, ou le seront prochainement, pour savoir s'ils sont intéressés à vendre et à quel prix. De plus, la municipalité doit évaluer la dimension du terrain nécessaire pour aménager un stationnement et estimer les coûts pour réaliser l'aménagement du stationnement en fonction du terrain qui sera choisi.

5.9 - Règlement sur les feux d'artifice familiaux

Des démarches seront entamées pour modifier le règlement pour les autoriser avec des exigences spécifiques. Exemple pas de feux d'artifice après X heure, grandeur du terrain minimal pour produire un feu d'artifice familial, etc.

5.10 - Ressources humaines - Offres de service

Deux entreprises ont été approchées pour une offre de service soit Michel Larouche et Alliances ressources humaines. Les services d'Alliance ressources humaines a été retenu pour avoir une estimation des coûts pour la validation du manuel des employés et le mandat de construire une échelle salariale avec comparaison avec des municipalités comparables. De plus, un échancier sera demandé, car le conseil souhaite intégrer l'échelle salariale dans le prochain budget.

09-09-22

5.11 - Nomination d'un agent de liaison en santé et sécurité

ATTENDU QUE depuis le 6 avril dernier, il est obligatoire d'introduire dans tous les établissements comptant moins de vingt travailleurs et travailleuses un agent de liaison en santé et en sécurité lors de la mise en place du régime intérimaire des mécanismes de prévention et de participation.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Étienne Ménard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE NOMMER la directrice générale comme agent de liaison en santé et sécurité pour la municipalité de Saint-Magloire.

ADOPTÉ

10-09-22

5.12 - Modification du règlement d'emprunt 347-21 Construction d'un garage

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'amender le règlement 347-21 pour modifier le montant de l'emprunt, car le projet de construction d'un garage municipal a été modifié;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Magloire a décrété, par le biais du règlement numéro 347-21, une dépense de 1 441 700\$ et un emprunt de 1 441 700\$ pour le projet de construction d'un garage;

Il est proposé par Samuel Larochelle, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le titre du règlement 347-21 est remplacé par le suivant : « Règlement numéro 347-21 décrétant une dépense de 1 383 500\$ et un emprunt de 1 383 500\$ pour la construction d'un garage »;

QUE l'article 2 du règlement numéro 347-21 est remplacé par le suivant : « Le conseil

est autorisé à dépenser une somme de 1 383 500\$ aux fins du présent règlement selon la soumission déposée par Construction-Rénovation C.D.I. Inc., en date du 15 juillet 2022 incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Nancy Blanchard, en date du 2 septembre 2002, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B »;

QUE l'article 3 du règlement numéro 347-21 est remplacé par le suivant : « Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 383 500\$ sur une période de 20 ans »;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

11-09-22

5.13 - Ressortissants Ukrainiens - Frais de loyer

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE REMETTRE un montant de 650\$ en don pour aider les ressortissants ukrainiens nouvellement arrivés dans la municipalité, considérant que la situation n'est pas une situation ordinaire.

ADOPTÉE

5.14 - Projet de règlement 138-22 Visant à modifier le règlement no 78-05 relatif au schéma d'aménagement et de développement et adoption du document prévu à l'article 53.11.4

12-09-22

5.15 - Suivi Développement résidentiel

Il est proposé par Gino Tanguay,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PROCÉDER à l'achat du terrain # 5 067 476 situé sur la rue Principale pour la somme de 25 000\$.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer les documents à cet achat.

ADOPTÉE

13-09-22

5.16 - Offre d'emploi pour le chargé de projets en développement intermunicipal et de sentiers de randonnée pédestre

Il est proposé par Martine Rouillard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'APPROUVER l'offre d'emploi présenté pour l'embauche de la ressource pour les sentiers pédestres et le développement intermunicipal.

DE former un comité d'embauche qui sera formé par les trois directrices générales des municipalités impliquées dans le projet, soit Saint-Luc, Sainte-Sabine et Saint-Magloire.

ADOPTÉE

5.17 - Mandat pour la personne embauchée pour les sentiers et pour 5h/semaine pour la municipalité

Le mandat sera déterminé plus tard.

14-09-22

5.18 - Séance d'octobre

Comme la séance d'octobre est la même journée que celle des élections et que les élections auront lieu dans la salle communautaire,

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE FAIRE la séance du conseil du 3 octobre 2022 à la salle de l'âge d'or au lieu de la salle municipale qui ne sera pas disponible à cause des élections provinciales.

ADOPTÉE

15-09-22

5.19 - Jardin entre ciel et terre - Demande d'utiliser leur budget pour l'achat de caméra de surveillance

ATTENDU QUE le jardin entre ciel et terre est victime de vandalisme;

ATTENDU QUE le jardin entre ciel et terre a à sa disposition un budget de mille dollars de disponible;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Martine Rouillard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER les responsables du jardin entre ciel et terre d'utiliser leur budget pour procéder à l'achat de caméra de surveillance pour tenter de limiter le vandalisme.

ADOPTÉE

16-09-22

5.20 - Journée de formation pour le réseau biblio

Il est proposé par Gino Tanguay,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER les responsables de la bibliothèque Kilitou à assister à la journée de formation du réseau Biblio qui aura lieu à Québec le 15 octobre prochain. La municipalité assurera les frais d'inscriptions et de déplacement des bénévoles désirant y participer.

ADOPTÉE

5.21 - Appel de proposition 2022-2023 - Programme nouveaux Horizons

L'appel de projets sera lancé le 21 septembre prochain. Les organismes intéressés pourront soumettre un projet.

5.22 - Invitation porte ouverte - Distillerie Sainte-Sabine

17-09-22

5.23 - Service ambulancier Montmagny Sud

CONSIDÉRANT QUE les Ambulances Montmagny-Sud désert la municipalité de Saint-Magloire,

CONSIDÉRANT QUE les Ambulances Montmagny-Sud ne sont pas dans la même MRC que la municipalité de Saint-Magloire,

CONSIDÉRANT QU'IL est inconcevable que les Ambulances Montmagny-Sud ne puissent offrir le service 24/7 dans le futur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'INFORMER la députée Stéphanie Lachance de la situation des Ambulances Montmagny-Sud.

ADOPTÉE

18-09-22

5.24 - Producteurs et productrices acéricoles de la Beauce - Demande d'appui

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité important qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises;

ATTENDU QUE le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71% de l'ensemble de la production;

ATTENDU QUE les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21% en 2020 et 22% en 2021;

ATTENDU QUE les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays;

ATTENDU QUE la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022;

ATTENDU QUE cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises;

ATTENDU QUE les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année;

ATTENDU QUE pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75% supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs;

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

ATTENDU QUE le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêts publiques;

ATTENDU QUE le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022;

ATTENDU QUE le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociation sur le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec;

ATTENDU QU'il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Gino Tanguay,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE RECONNAÎTRE l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec;

D'APPUYER les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

ADOPTÉE

6 - VOIRIE

19-09-22

6.1 - Construction du garage municipal - Proposition d'honoraires surveillance des travaux

Il est proposé par Étienne Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER l'offre d'honoraires pour la surveillance des travaux de construction du garage municipal reçue par RLD Architectes pour la somme de 9450\$ avant taxes. De plus, la municipalité a pris connaissance des coûts pour les frais de déplacement additionnels si requis et des taux des services additionnels sur une base horaire, en cas de besoin.

ADOPTÉE

20-09-22

6.2 - Déneigement sporadique - Demande de prix

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE MANDATER la directrice générale d'envoyer une demande de prix pour le déneigement sporadique aux entreprises ciblées.

ADOPTÉE

6.3 - Réfection du rang du Lac - Soumission pour les plans et devis

Le maire, le contremaître aux travaux publics, la DG et Étienne Ménard vont rencontrer Englobe pour faire une rencontre pour planifier les travaux à faire dans le rang du lac et par la suite des demandes de prix pour les plans et devis pour appliquer dans un programme d'aide financière.

21-09-22

6.4 - Nivelage des rangs en octobre

Il est proposé par Samuel Larochelle,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER le contremaître aux travaux publics à contacter M. Donald Laliberté pour le nivelage des rangs vers la mi-octobre pour une dernière fois avant l'hiver.

ADOPTÉE

7 - RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

7.1 - Bilan de stratégie de l'eau potable

Le bilan de la stratégie d'économie d'eau potable sera présenté à la prochaine séance.

22-09-22

7.2 - Plan d'intervention - Accord et acceptation

Il est proposé par Martine Rouillard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER le plan d'intervention présenté et la municipalité est en accord avec le plan d'intervention.

ADOPTÉE

8 - SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE

9 - COMITÉ ET LOISIRS

10 - LÉGISLATION

23-09-22

10.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 357-22 « Règlement décrétant des dépenses de 307 541\$ et un emprunt de 307 541\$ pour des travaux d'alimentation en eau potable pour le raccordement du puits SM16-2 »

Avis de motion au règlement # 357-22 « Règlement # 357-22 décrétant des dépenses de 307 541 \$ et un emprunt de 307 541 \$ pour des travaux d'alimentation en eau potable pour le raccordement du puits SM16-2. »

Je, soussigné(e), Gino Tanguay, conseiller, donne avis de motion que le règlement # 357-22 ayant pour objet décrétant des dépenses de 307 541 \$ et un emprunt de 307 541 \$ pour des travaux d'alimentation en eau potable pour le raccordement du puits SM16-2 sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

Gino Tanguay

Conseiller

ADOPTÉE

11 - CORRESPONDANCE

11.1 - Article sur le Jardin entre ciel et terre dans la revue québecvert

Le texte sera publié dans le journal municipal pour ceux qui ne peuvent en prendre connaissance.

12 - VARIA

12.1 - Suivi Développement industriel

Les tests de sol ont été faits sur le terrain qui sera acheté pour le développement industriel. Il y a présence de 3 à 6 pieds de terre noire dans la partie que la municipalité souhaite développer. La municipalité va s'informer comment elle peut se

débarrasser de cette terre noire.

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

24-09-22

14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
QUE la séance soit levée à 19h42.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Daniel Thibault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Daniel Thibault
Maire

Mme Nancy Blanchard
Directrice générale